

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025****CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS
DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHEQUES****Accès au grade d'Assistant de Conservation
Principal de 2^{ème} Classe****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CONCHES****VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,**VU** Le Code Général de la Fonction Publique,

- **VU** Le statut particulier du cadre d'emplois des Assistants de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Assistant de Conservation Principal de 2^{ème} Classe pour l'année 2025 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame BERTRAND Leslie , Assistant de Conservation Echelon : 5 Après examen professionnel	1	1^{er} Avril 2025 Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérécourse citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 7 Avril 2025

Le Maire,
Jérôme PASCO